

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 25 septembre 2023**

Délibération n°88

Convention de partenariat relative à la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) pour les écoles de la commune de Saint-Louis.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 19 septembre 2023, dématérialisée et affranchie le 19 septembre 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Eric FONTAINE Mme Leila OULAMA M. Hanif RIAZE Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH	M. Jean François PAYET Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Marie Joëlle JOVET	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 25 septembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GIGANT Romain a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°76	28	4	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°77 à 82	28	4	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°83	28	4	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°84 à 90	28	4	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°91	28	4	13	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



 Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 25 septembre 2023 Délibération n°88	FINANCES OPTIMISATION ET CONTROLE
	CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) POUR LES ECOLES DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS	Direction du système d'information
		Service développement numérique

I) RAPPORT DE PRESENTATION

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique au titre de France Relance, le Conseil municipal a approuvé en date du 12 août 2021 la convention de partenariat relative à la mise en place d'un Espace Numérique Travail (ENT) pour les trois écoles suivantes : primaire Anatole France, élémentaires Jean Macé et Pablo Picasso.

Grâce à France relance, la collectivité a équipé trois écoles pilotes (A. France, P. Picasso, J. Macé) d'un socle d'équipements numériques (ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques...).

Fort de la réussite de ce projet, la municipalité a, en début d'année 2022, sollicité l'Etat mais au titre de la DPV (Dotation de la Politique de la Ville) cette fois-ci pour équiper exclusivement les 16 écoles situées en quartier prioritaire de la ville (QPV) et a décidé, en début d'année 2023, de répondre à l'appel à projet REACT UE intitulé « Développement de la culture et des apprentissages au travers d'aménagements et d'équipements numériques en faveur des élèves (primaire et secondaire) et des étudiants » afin d'équiper la totalité des écoles - même celles situées hors quartier prioritaire - soit 11 restantes sur 30. Finalement, les 30 écoles bénéficieront d'un socle numérique de base comprenant entre autres un espace numérique de travail.

L'ENT est un espace numérique de travail regroupant un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative afin de partager du contenu pédagogique entre les élèves, les parents et les enseignants.

L'ENT permet :

- de consulter et commenter les activités de la journée sur le blog de la classe ;
- de prendre connaissance des activités à faire sur le cahier de texte ;
- d'accéder au carnet de liaison ;
- de communiquer directement avec l'enseignant via la messagerie.

Afin d'étendre ce service numérique à l'ensemble des écoles de la Commune, il est nécessaire de modifier le périmètre initial de la convention par une nouvelle convention.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat (jointe en annexe) relative à la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) pour un périmètre étendu à 30 écoles de la commune de Saint-Louis.

II) PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « Règlement général sur la protection des données personnelles », et notamment le Chapitre IV. Responsable du traitement et sous-traitant,

Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.211-1 et L212-4,

Vu le Schéma Directeur des Espaces numériques de Travail (SDET) pour l'enseignement scolaire en vigueur.

Considérant la nécessité de modifier le périmètre initial de la convention de partenariat relative à la mise en place d'un espace numérique de travail aux fins d'étendre ce service numérique à l'ensemble des écoles de la commune de Saint-Louis ;

Considérant que la mise en place d'un périmètre étendu nécessite la signature d'une nouvelle convention ;

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la nouvelle convention (jointe en annexe) de partenariat relative à la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) pour les écoles de la commune de Saint-Louis ;

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer tous les actes y afférents.

Vote : 32 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Étant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**